



## TITRE : PLANTATION D'OMBRAGE/ ORNEMENT, environnement sain pour le mieux-être du citoyen

### DESCRIPTION DE LA TECHNOLOGIE

#### DESCRIPTION TECHNIQUE

Les plantations d'ombrage/ornement consistent à planter des arbres /arbustes dans les concessions et leur devanture, dans et autour des édifices et lieux publics. Les espèces privilégiées sont à croissance rapide, sempervirentes et à usages multiples. La technologie a pour objectif de renforcer l'embellissement des habitations et le bien-être (repos, protection contre les rayons du soleil, éducation, distractions, loisir, rapprochement de la nature, réduction du stress, etc.) et contribue à renforcer le puit carbone du pays.

Les plantations d'ombrage/ornement jouent un rôle important dans la réhabilitation du couvert végétal. Pour qu'elles jouent réellement leurs rôles, les plantations surtout d'ornement nécessitent un entretien régulier.

#### NIVEAU DE MATURITE TECHNOLOGIQUE OU INDICE DE PRÉPARATION COMMERCIALE ACTUEL

Il résulte du rapport d'identification des technologies du secteur foresterie au cours du processus EBT que le niveau de développement de la technologie plantation d'ombrage/ornement est assez bien. Elle est au stade de démonstration de prototype dans un environnement opérationnel (TRL 7).

#### JUSTIFICATION CLIMATIQUE DE LA TECHNOLOGIE

Au Niger, à l'instar des technologies « Régénération Naturelle Assistée (RNA) et haie vive », la technologie « plantation d'ombrage/ornement » est comptabilisée dans le patrimoine forestier lors des inventaires des gaz à effet de serre. Ces formations sont comptabilisées au niveau des arbres hors forêts (arbres au niveau des habitations), servent de brise-vent et contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles constituent également un lieu de refuge pour les hommes et les animaux en période de chaleur (fiche technique plantation d'ombrage/ornement). Les plantations d'ombrage et d'ornement font partie des prévisions de la CDN au niveau des plantations à but usage multiple dont la superficie est estimée à 750000 ha.

Aussi, dans le cadre du Plan d'Actions Technologique (PAT) élaboré (CNEDD, 2021), les plantations d'ombrage/ornement sont également prévues (cf. Échelle et calendrier de mise en œuvre de la technologie).

## AMBITION DE LA TECHNOLOGIE

### ÉCHELLE ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DE LA TECHNOLOGIE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN, le Niger ambitionne de faire des plantations (gommiers / doumiers et Moringa oleifera) sur une superficie de 750 000 ha sur la période 2016-2030 soit 50 000 ha/an. Dans le cadre du Plan d'Actions Technologique (PAT) relatif à la technologie « plantation d'ombrage/ornement », un objectif de 20 000 ha/an jusqu'en 2030 est retenu en concertation avec les parties prenantes.

L'ensemble des activités identifiées seront mises en œuvre sur la période 2023-2030, soit 8 ans. La réalisation des activités de plantation ne commence qu'après la révision des textes juridiques pour prendre en compte les préoccupations relatives au déploiement à grande échelle de la technologie, donc à partir de 2024. Ce Plan d'Actions Technologique (PAT) sera mis en œuvre sous la responsabilité du Ministère en charge de l'Environnement.

### AMBITION DU NIVEAU DE PRÉPARATION TECHNOLOGIQUE OU DE L'INDICE DE PRÉPARATION COMMERCIALE

La technologie est au stade de démonstration de prototype dans un environnement opérationnel (TRL 7). Il y a également un engouement de la population notamment urbaine pour cette technologie. Cependant, des recherches doivent se poursuivre notamment pour la sélection des espèces en la matière afin de tendre vers le niveau TRL8.

## IMPACTS ATTENDUS DE LA TECHNOLOGIE

Les impacts attendus des plantations d'ombrage/ornement sont entre autres :

- La contribution à travers les arbres hors forêts à l'atteinte des objectifs de séquestration du carbone du secteur AFAT estimé dans la CDN à 4,2 tonnes CO<sub>2</sub>-eq / ha/an ;
- La création du microclimat dans les zones urbaines et péri urbaines grâce à l'augmentation de la densité des plantations ;
- L'amélioration du cadre de vie notamment l'embellissement de l'environnement et la culture de l'écocitoyenneté ;
- La promotion des plantations privées ;



- La fourniture des services écosystémiques tels que : le bois de service et d'œuvre, les brise vents, la fixation des poussières et autres gaz polluants.

## ACTIONS POLITIQUES POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA TECHNOLOGIE

### POLITIQUES EXISTANTES EN RELATION AVEC LA TECHNOLOGIE

Situé en bordure des zones arides du Sahara, le Niger subit de plein fouet les conséquences du changement climatique. Compte tenu des potentialités de développement offertes par les ressources naturelles, les préoccupations nationales concernent fondamentalement le secteur Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT) qui est l'un des deux domaines prioritaires d'intervention de la CDN du Niger.

Ainsi, les principaux documents de politique en lien avec la technologie de la plantation d'ombrage/ornement sont :

- La Contribution Déterminée au niveau National (CDN,2015) ;
- La Politique Nationale en matière d'Environnement et de Développement Durable (PNEDD, 2018) ;
- Le Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres au Niger (CS-GDT 2014) ;
- Le Plan Forestier National (PFN,2012) ;
- La loi n°2004-040 du 08 juin 2004 portant régime forestier au Niger ;
- Le Décret d'application de la loi n°2004-040 du 08 juin 2004 portant régime forestier au Niger ;
- Le Décret N°2016-522/PRN/ME/DD du 28 septembre 2016 portant politique nationale en matière d'environnement et de développement durable au Niger ;

Pour relever les défis dans le secteur foresterie notamment dans le domaine des plantations d'ombrage/ornement, des mesures sont proposées dans ces documents de référence. Il s'agit entre autres de :

- La conservation des sols et la lutte contre les érosions par des technologies appropriées ;
- La promotion et le développement de la foresterie urbaine et périurbaine (plantation d'ombrage/ornement, ceinture verte, espace vert urbain, bosquet/ plantation en bloc, etc.) ;
- Le renforcement des capacités des acteurs.

### POLITIQUES PROPOSEES POUR LA MISE EN PLACE DE LA TECHNOLOGIE

Le rapport sur les barrières du processus EBT a montré que les principaux obstacles au déploiement à grande échelle des plantations d'ombrage/ornement sont : le faible engagement financier des autorités municipales, le non-respect des espaces verts par la population et l'insuffisance dans le suivi des plantations. C'est pourquoi, au cours du processus de sélection des actions pour leur inclusion dans le Plan d'Actions Technologique (PAT) qui a été conduit avec la participation pleine des parties prenantes, les principales actions retenues sont les suivantes : prendre en compte le statut de la plantation d'ombrage/ornement dans la réglementation forestière,



intégrer les plantations d'ombrage/ornement dans les plans de développement communaux (PDC) et renforcer le personnel d'encadrement.

## COÛTS LIÉS AUX POLITIQUES PROPOSÉES

Le coût lié à la mise en œuvre des actions proposées dans le PAT de la technologie plantation d'ombrage/ornement s'élève à **1 057 935 \$ US**.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### CONTACT

#### 1. Coordonnées du coordinateur EBT

Dr Kamayé Maâzou, Secrétaire Exécutif du CNEDD

**Contact :** 00 227 90987470 ou 96987470

**E-mail :** [kamayemaazou@yahoo.fr](mailto:kamayemaazou@yahoo.fr)

#### 2. Le coordonnateur adjoint du processus EBT

Mr Gousmane Moussa, Conseiller à la Division Changement Climatique, Secrétaire Exécutif du CNEDD

**Contact :** 00 227 96228779 ou 93934436

**E-mail :** [imgousmane@yahoo.fr](mailto:imgousmane@yahoo.fr)

### LIENS VERS LES RAPPORTS EBT

1. Site TNA : <https://tech-action.unepdtu.org/>
2. Site du Secrétariat Exécutif du CNEDD : [www.cnedd.ne](http://www.cnedd.ne)